

AU CONSEIL MUNICIPAL en 2012

AMENAGEMENT FONCIER

La fin du programme est intervenue au printemps 2012. Montant total des travaux connexes : 808.600 € TTC (676.087 € HT) Subventions : 516.600 € TVA récupérable (sur une partie seulement) 102.800 € Emprunt contracté sur 15 ans : 102.700 € remboursés par les propriétaires (10 € par hectare et par an sur 15 ans)

BATIMENTS COMMUNAUX

Comme chacun sait, les bâtiments communaux ouverts au public doivent être mis aux normes d'accessibilité handicapés à mobilité réduite pour 2015. D'autres normes, dont on parle moins, s'imposent également. Nous sommes concernés par : l'auberge de St-Pierre : mise aux normes handicapés et cuisine la salle polyvalente : mise aux normes handicapés, électricité et cuisine la mairie : en raison des travaux réalisés en 2004, ce bâtiment est seulement intéressé par la mise aux normes handicapés.

AUBERGE

Les travaux se résument ainsi :

- ▶ Mauvaise isolation tant intérieure qu'extérieure (menuiserie et vitrerie)
- ▶ La cuisine existante ne répond plus aux normes actuelles par son exigüité, la mauvaise disposition des appareils de travail, (le sale doit être à l'opposé du propre) et les portes (une pour sortir côté propre, l'autre pour rentrer côté sale).
- ▶ Pas d'accès ni de toilettes pour handicapés et impossibilité de les créer dans le bâtiment actuel
- ▶ Le bar se trouve dans la salle de restaurant obligeant à chauffer une grande salle parfois pour peu de clients, et présente une promiscuité gênante lorsque le restaurant est complet. Une extension comportera les toilettes et le bar tout en gardant une terrasse. Devant ces importants travaux, le conseil municipal s'est interrogé sur le maintien de ce bâtiment en « auberge » ou s'il fallait envisager la possibilité d'une transformation en gîte ou logements. Après avoir considéré que la première alternative nécessiterait une transformation totale du bâtiment, mais de plus obligerait l'emploi de personnel pour l'entretien et l'accueil (à horaire souvent variable), Après avoir considéré que la deuxième alternative nécessiterait également une transformation totale du bâtiment, Le conseil municipal décide le maintien du bâtiment en « auberge » pensant que cette solution est celle qui donnerait satisfaction la majorité des castelpétrussiens.

SALLE POLYVALENTE

Pour la salle polyvalente, les travaux se résument ainsi : mettre aux normes les accès à la salle et les toilettes au profit des handicapés, mettre aux normes le tableau et les circuits électriques de ce bâtiment, actuellement obsolètes, le coin bar-cuisine n'étant pas aux normes pour faire la cuisine, principalement par un traiteur, entraîne un agrandissement, poser des menuiseries extérieures isolantes, remplacer le chauffage actuel (simples convecteurs) par des radiateurs basse consommation, refaire les travaux de peinture et isolation qui s'avèrent nécessaires.

ASSAINISSEMENT

Assainissement de Bonnabaud

Dossier subventionné à 80 % (conseil général, agence de l'eau Loire Bretagne)

Le budget assainissement collectif est un budget annexe qui doit s'auto-équilibrer au maximum eu égard aux habitations ne bénéficiant pas d'un assainissement collectif.

L'entreprise COUDERT est retenue pour les travaux de réseau et de raccordement à la station d'épuration du Bourg, la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet SAFEGE, le contrôle du réseau neuf confié à SRA SAVAC. Les accords de passage pour traverse du réseau dans les terrains privés ont tous été obtenus à l'amiable.

Assainissement du village de Roure

Ce village nécessite un assainissement collectif aux normes. Vu le rapport du contrôle obligatoire des systèmes d'assainissement de chaque maison effectué par la SAUR pour le compte du SPANC (service public d'assainissement NON collectif) intercommunal Pontaugur-Pontgibaud, il ressort que nombre d'habitations de Roure ne disposent pas de la place suffisante pour une installation individuelle en règle. La pré-étude laisse apparaître 2 solutions possibles quant à l'implantation de la station d'épuration.

→ Solution n°1 : implantation de la station au nord-ouest du village, parcelle ZP 4

→ Solution n°2 : implantation de la station d'épuration au nord-est du village, parcelle ZK 49.

La solution 1 moins onéreuse d'environ 87.000 € sur la 2ème, est retenue par le conseil municipal.

Actualisation du zonage d'assainissement de la commune

Des habitants de Bannières ont souhaité qu'une étude sur les possibilités d'un assainissement collectif de ce lieu soit réalisée. Au préalable une révision du schéma directeur d'assainissement de l'ensemble de la commune, effectué en 2002, est obligatoire. Cette étude fournira pour l'ensemble de la commune le plus judicieux dans les villages compte tenu des constructions intervenues depuis 2002.

VOIRIE

FIC 2011-2012 programme voirie

Le Conseil général a demandé de grouper les dossiers voirie 2011 (partie terrassement) et voirie 2012 (partie goudrons) pour les travaux concernant :

- ▶ la réfection en enrobé de la route reliant Bannières au Collège de Pontgibaud,
- ▶ des enduits bi-couche sur des portions de voies communales

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 Les quatre comptes administratifs 2011 sont adoptés à l'unanimité de même que les comptes de gestion dressés par la Perceptrice

Le Maire présente les quatre budgets 2012 :

Budget PRINCIPAL 2012 - La section fonctionnement du budget primitif principal 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 885.900 Euros → La section investissement du budget primitif principal 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.365.898 Euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget principal 2012

Budget CCAS 2012 - La section fonctionnement du budget primitif CCAS 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 203.00 Euros Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget CCAS 2012.

Budget assainissement 2012 - La section fonctionnement du budget primitif assainissement 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 61.300 Euros → La section investissement du budget primitif assainissement 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 342.410 Euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget assainissement 2012.

Budget EAU 2012 - La section fonctionnement du budget primitif eau 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 17.219 Euros → La section investissement du budget primitif eau 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 786.00 Euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget eau 2012.

Imposition : pas d'augmentation des taux communaux.

Aucune augmentation des taux communaux d'imposition des taxes (TH, TFB, TFNB). Ils seront les mêmes que les années précédentes : → Taxe d'habitation : 11.63 → Taxe foncière sur le bâti : 16.37 → Taxe foncière sur le non bâti : 87.22

Rappel : depuis 2011, la commune ne perçoit plus directement la Taxe professionnelle. La communauté de communes reverse à chaque commune une compensation correspondant à la somme perçue la dernière année (2010) avant création de l'intercommunalité, diminuée de la part communale due au titre des compétences prises par l'intercommunalité.

Espace Naturel Sensible (ENS) Buttes et marais de St-Pierre-le-Chastel. Les acquisitions en cours de la partie "marais" représentent une surface de plus de 7 ha. L'élaboration du plan de gestion sur 5 ans, confié à la LPO et au CEN Auvergne (conservatoire des espaces naturels) est sur le point d'être achevé. Ces organismes le présenteront en janvier ou février 2013 au Conseil Général.

Vente véhicules des pompiers Suite à la dissolution du CPI de la commune au 31 décembre 2011, décision de vendre les deux véhicules du corps : • BOXER de l'année 2000 • R21 Nevada de l'année 1989.

Prix de vente des cases du nouveau columbarium Un nouveau columbarium vient d'être installé, l'assemblée fixe le prix de vente de la case à 1.100 € à compter du 15 avril 2012. Le prix de la case de l'ancien columbarium reste quant à lui fixé à 1.000 €.

Section de Bannières. Partage en jouissance des terrains sectionnaux cultivables Le partage en jouissance des sectionnaux exploitables de Bannières de 2002 est arrivé à échéance. Il y a donc lieu de refaire ce partage. Suite au questionnaire envoyé par Mme le Maire à tous les ayants-droits (42), il s'avère que cinq agriculteurs de Bannières sont intéressés, et après convocation de ces cinq agriculteurs un accord a été trouvé. Le conseil municipal arrête la liste définitive des ayants-droit à ce partage et approuve le cahier des charges pour une période de 9 ans (01/09/2012 au 31/08/2021)

* 1ER lot attribué à Madame PEYROT Yvette : ZD 39 (a) 1 ha 19 a 33

* 2ème lot attribué à Monsieur FAUCHER Fabrice : ZD 39 (b) 0 ha 30 a 00

* 3ème lot attribué au GAEC Plein Ciel : ZD 1 0 ha 55 a 52 ZE 188 1 ha 03 a 07 Total 1 ha 58 a 59

* 4ème lot attribué à Monsieur BARLOT Pascal : ZE 40 1 ha 31 a 62 ZE 218 0 ha 29 a 12 Total 1 ha 60 a 74

* 5ème lot attribué au GAEC des Cheires : ZD 25 0 ha 80 a 14 ZD 34 0 ha 17 a 53 Total 0 ha 97 a 67

La redevance annuelle pour chaque lot est fixée comme suit :

PEYROT Yvette 1 ha 19 a 33 ca à 80 € l'hectare soit 95.46 € FAUCHER Fabrice 0 ha 30 a 00 ca à 100 € l'hectare soit 30.00 € GAEC Plein Ciel 1 ha 58 a 59 ca à 100 € l'hectare soit 158.59 € BARLOT Pascal 1 ha 60 a 74 ca à 30 € l'hectare soit 48.22 € GAEC des Cheires 0 ha 97 a 67 ca à 100 € l'hectare soit 97.67 €

Ce prix sera payé en un seul terme le 1er septembre de chaque année au Receveur municipal de la commune de ST.PIERRE.LE.CHASTEL et destiné aux fonds de la section de BANNIERES.

Un bail précaire annuel à titre gratuit reconductible par tacite reconduction jusqu'au terme maximum des 9 années est accordé à Mme Yvette Peyrot pour la parcelle A388 de 4ha60a. Cette parcelle, bien que comportant encore un peu d'espace exploitable, est principalement en friche et boisement naturel, mais peut lui permettre un certain temps de relier deux parcelles cultivables.

SAGE de la Sioule : carte de présomption des zones humides Après consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule (SAGE Sioule) adopté le 14 mars 2012 par la Commission Locale de l'Eau du bassin Sioule, Un avis défavorable est émis à ce projet dans l'état actuel présenté. Les présomptions de zones humides sont mentionnées d'après des vues aériennes, uniquement basées sur les couleurs du sol. Cette carte, pleine d'incohérences, nécessite des modifications en raison d'erreurs certaines et flagrantes. Les membres du conseil municipal, quoique bien sensibilisés sur la protection et la préservation de l'eau pour les années futures :

► EXPERIMENT leur surprise et leur incrédulité sur le fait qu'une opération de cette importance qui imposera des contraintes tant au point de vue urbanisme qu'agricole, n'ait pas fait l'objet d'une concertation entre les conseils municipaux et les animateurs du SAGE et qu'elle soit traitée avec autant de légèreté.

► DEMANDENT UNE REPONSE CLAIRE sur les deux problématiques suivantes restées dans l'ombre : → Quelles seront les contraintes pour l'urbanisme ? → Quelles seront les contraintes pour l'agriculture ?

Mme le Maire déposera une réclamation supplémentaire lors de l'enquête publique prévue fin décembre 2012 en mairie de Pontgibaud.

Section de Roure Les habitants du village souhaitent réparer un four délabré avec leurs fonds de section. Le prix des fournitures sera débité sur leurs fonds de section. Ce sont eux-mêmes qui assureront bénévolement le travail de rénovation. L'autre four situé devant l'ancienne école s'est en partie écroulé et présente un danger. Ainsi qu'il en a été décidé lors d'une réunion publique du village, les travaux seront exécutés par des entreprises financées par les fonds de la section. Ce four sera ensuite loué au locataire du petit logement de l'ancienne école pour le prix de 10 € mensuel, loyer qui reviendra naturellement à la caisse de la section. Le bail sera établi par la commune pour le compte de la section.

Prise de compétence école de musique intercommunale par la Communauté de commune Approbation de la prise de compétence à partir du 1er septembre 2012 Approbation de la modification des statuts de PSV auxquels sera ajouté « école de musique intercommunale »

Urbanisme à Bannières Une extension des réseaux eau et électricité est nécessaire pour un avis favorable à des demandes de Certificat d'urbanisme en vue de construire au minimum 6 maisons individuelles. La majorité du conseil ne veut pas faire d'extension de réseaux, ne souhaitant pas de construction sur ce secteur.

Classement de la voirie communale Le dernier classement connu de la voirie communale datant de 1959, obsolète vu le développement de la commune et l'aménagement foncier, la mise à jour a été effectuée avec l'aide technique de la DDT. Validation du nouveau dossier de classement suivant : • Voirie communale à caractère de chemin d'une longueur de 37 209 m. • Voirie communale à caractère de place publique d'une surface de 1 268 m².

Parc naturel des volcans d'auvergne Approbation la charte révisée du parc pour la période 2013-2025

Etude PAB (programme d'aménagement bourg et villages) Madame Gronowski et Monsieur Bonnicel, architectes sont sur le point d'achever la 2ème phase de l'étude de ce programme (définition d'une ou plusieurs orientations stratégiques pour la commune). Le programme d'aménagement de bourg et villages est un programme sur long terme (8 à 10 ans) réalisé par tranches successives bénéficiant d'aides.